

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
du PR08.40PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 398'000.-- pour
l'acquisition d'un nouveau système d'information du territoire (SITy)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le lundi 8 septembre 2008 dès 19 heures à la salle de conférences II de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Madame et Messieurs Catherine Carp, Stéphane Balet, Jean-Paul Giroud, Etienne Mutrux, Christian Pauli, Philippe Pavid, André Perret, David Wulliamoz et Fabien Richard désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Rémy Jaquier Syndic et Daniel von Siebenthal Municipal, accompagné de M. Thomas CZAKA, chef de projet. Nous les remercions pour leur présence et les réponses précises aux questions de la commission.

Ce préavis PR08.40PR concerne une demande de crédit destiné à l'acquisition d'un nouveau logiciel SITy. Pour rappel, le logiciel APIC utilisé depuis 1992 n'est plus adéquat. Cependant La Municipalité se dit ravie de ce logiciel car les services communaux ont pu l'utiliser jusqu'à maintenant, ce qui est très satisfaisant vu la rapidité du développement technologique. Le problème est que la Ville d'Yverdon-les-Bains est le seul utilisateur en Suisse du logiciel APIC donc il n'est pas possible pour le fournisseur de développer de nouvelles applications seulement pour un client. De ce fait, la Municipalité a décidé d'acquérir un nouveau logiciel SITy et a mis en concours sous forme d'appel d'offres public afin d'obtenir plusieurs propositions. Quatre firmes ont répondu Autodesk, NEWIS, Geoconcept et Geocom.

Une équipe composée d'un comité de pilotage, d'un groupe technique et d'un chef de projet, M. Thomas CZAKA, a été constituée. Des visites ont été faites dans les communes de Neuchâtel, Pully, Genève et Delémont afin d'obtenir des informations sur leurs expériences vu que celles-ci utilisent déjà des logiciels modernes. Il y a beaucoup d'offres sur le marché des géo données, donc il était judicieux d'évaluer tous les paramètres et se renseigner afin de ne pas faire un choix inadéquat.

Les offres ont reçu des notes d'après les critères suivants : le prix, organisation et la convivialité. Le logiciel Geonis de l'entreprise Geocom a été retenu. Cette société est très présente en Suisse-allemande mais moins en Suisse-romande. Toutefois, elle possédait de solides références. A noter que tous les logiciels mis en concours ont été testés par les employés communaux.

M. Thomas CZAKA a présenté, sous forme de projections, un court exposé et une démonstration de ce nouveau logiciel Geonis. Les commissaires ont pu apprécier l'excellente structure et la qualité des données de celui-ci.

Après cela, la commission a pu poser des questions concernant la langue du logiciel, la migration des données, l'échange des données avec des partenaires et le coût réel.

./.

Les intervenants ont répondu d'une manière précise à la satisfaction de la commission. La confirmation concernant les questions ci-dessus, à savoir que le logiciel de base est en français, la migration des données ne devrait pas poser de problèmes majeurs grâce au logiciel FHE qui sera utilisé pour exécuter la migration de celles-ci, les formats seront selon les standards donc compatibles avec un grand nombre de partenaires et que les coûts ont été estimés justes.

Conclusion :

La commission unanime salue l'enthousiasme pour ce projet, les compétences du Chef de projet et la performance du nouveau logiciel.

Cependant, les commissaires émettent des réserves sur la migration des données, se fera-t-elle sans problèmes majeurs ? Normalement tout devrait bien se dérouler mais le risque zéro n'existe pas.

Au vu de ce qui précède, les membres, à l'unanimité, vous proposent, Mesdames, Messieurs d'accepter l'ensemble du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17 septembre 2008

Fabien Richard, rapporteur